

Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 128-2021
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.197

Déposée le : 08.06.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Dütschler (Hünibach, PLR) (porte-parole)
Remund (Mittelhäusern, Les Verts)
Arn (Muri b. Bern, PLR)
Hess (Nidau, PLR)

Cosignataires : 3

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'intérieur et de la justice
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Poser les bases de l'agrivoltaïsme

Si nous voulons sérieusement promouvoir la production d'énergie électrique solaire, nous ne pourrons pas faire l'impasse sur l'agrivoltaïsme. En effet, ce dernier permet une double utilisation des terres. Les modules solaires installés au-dessus des vignes, des rizières, des cultures ou des herbages préservent les ressources naturelles et réduisent les conflits autour de la terre. En Suisse, l'agrivoltaïsme n'en est qu'à ses balbutiements.

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de définir les conditions-cadres et de créer les bases légales pour que l'agrivoltaïsme puisse être autorisé dans le canton de Berne ;
2. de rendre possible et d'encourager la mise en place d'installations agrivoltaïques pilotes dans le canton de Berne.

Développement :

L'exploitation de la terre est plus efficace grâce à la double utilisation qui en est faite. En outre, les panneaux fixes protègent non seulement des fortes pluies, mais aussi de la grêle, du gel et de la canicule. Or la fréquence des épisodes de canicule est appelée à croître à l'avenir. En outre, l'air chaud a tendance à stagner sous les films plastique usuels, ce qui endommage les fruits.

Selon les informations fournies par l'Institut Fraunhofer pour les systèmes énergétiques solaires (ISE), la production d'électricité agrivoltaïque s'est élevée à 2,9 GW à l'échelle planétaire en 2018. Ce qui est intéressant dans l'idée de l'agrivoltaïsme, c'est que certaines combinaisons de cultures et de technologies solaires semblent vraiment entrer en symbiose.

Outre les gains supplémentaires générés par l'électricité solaire, les cultivatrices et cultivateurs économisent notamment les frais d'enlèvement des films plastiques, tout en réduisant l'utilisation de pesticides.

Destinataires

- Grand Conseil